



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 11

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 09 décembre 2021

OBJET :

DE-CDE-21-12-1-9) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET ACTIVITES MANUELLES, DE LIVRES, DE JEUX, DE JOUETS ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 02 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, M. BEAUFRÈRE, M. CHARDON, Mme FOURNIER, M. MESNARD, Mme DERAY, Mme VERMANT, Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, M. CAMELOT, Mme RUFFENACH, M. RIBET, Mme BOILOT, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, Mme BIDAULT, M. GAGNY .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles de la Ville de Vincennes ;

Considérant que les marchés publics de fournitures scolaires et pédagogiques, de jeux, de jouets et de livres scolaires et non scolaires, arrivent à échéance en avril et en mai 2022, et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité des prestations ;

Considérant que la Caisse des écoles a la charge financière des accueils de loisirs et des achats de livres non scolaires de fin d'année, et la Ville a la charge financière de la Petite Enfance, de la Jeunesse et du secteur scolaire, il est proposé de mettre en place une convention constitutive d'un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et les procédures ;

Considérant le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Caisse des écoles et la Ville pour l'achat de fournitures scolaires et d'activités manuelles, de livres, de jeux, de jouets, et de matériel pédagogique et éducatif.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Vice-président à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente
Signé